

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le Règlement CE N°1907/2006 modifié

Révision : 26/02/2014
Version : 1 (remplace les versions précédentes)

Page : 1/10

Nom du produit: **VITALIM**

Section 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur du produit **VITALIM**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Suspension

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : JADE

Parc Cadéra Sud Bât. P1

Avenue Ariane, CS 60027

33693 MERIGNAC CEDEX

Tél: +33 (0)5 56 34 64 03 - Fax: +33 (0)5 56 34 64 05

Mail: kchemin@jade-international.eu

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Le numéro de téléphone d'urgence valable en France est le numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59. Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Pour connaître le numéro de téléphone d'urgence valable dans votre pays, merci de contacter les autorités locales compétentes et de consulter le site Internet de l'ECHA (European Chemicals Agency) : <http://echa.europa.eu/en/web/guest/support/helpdesks/national-helpdesks/list-of-national-helpdesks>

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le Règlement CE N°1907/2006 modifié

Révision : 26/02/2014
Version : 1 (remplace les versions précédentes)

Page : 2/10

Nom du produit: **VITALIM**

Section 2. Identification des dangers

- 2.1. Classification du mélange** Classification CE 67/548 ou CE 1999/45 :
Non classé
Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP) :
Non classé
- 2.2. Eléments d'étiquetage** Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP) :
Pictogramme(s) de danger : Aucun
Mention d'avertissement : Aucune
Mention de danger : Aucune
Conseils de prudence : Aucun
Phrases additionnelles :
EUH210 – Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
- 2.3. Autres dangers** Peut provoquer une irritation des yeux.

Section 3. Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique : Mélange

Nom chimique	Numéros Index / CAS / CE / Enregistrement	Classification 67548/CEE	Classification Règlement CE N° 1272/2008	Concentration %
Carbonate de calcium Valeur limite d'exposition	471-34-1 207-439-9	-	-	< 30%
Sulfate de magnésium heptahydraté	10034-99-8 231-298-2	-	-	< 30%

Pour le texte complet des phrases –R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des phrases –H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le Règlement CE N°1907/2006 modifié

Révision : 26/02/2014
Version : 1 (remplace les versions précédentes)

Page : 3/10

Nom du produit: **VITALIM**

Section 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux :	En cas de troubles graves ou persistants, appeler un médecin ou demander une aide médicale.
Contact avec les yeux :	Rincer soigneusement et abondamment avec de l'eau en maintenant les paupières bien ouvertes (pendant 15 minutes minimum). Consulter un ophtalmologiste.
En cas de contact avec la peau :	Enlever les vêtements souillés, nettoyer les zones du corps concernées avec du savon ou un détergent léger et de grandes quantités d'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une irritation apparaît.
Inhalation :	En cas d'inhalation de vapeurs, sortir la victime à l'air frais et la garder au repos. Consulter un médecin si des symptômes respiratoires apparaissent ou persistent.
Ingestion :	Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas essayer de faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison (montrer cette Fiche de Données de Sécurité ou l'étiquette).
Protection des secouristes :	En cas d'accident : Penser à la protection des secouristes pendant le sauvetage. Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir section 8.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Contact avec les yeux : Symptômes : Rougeur. Douleur.
Ingestion : Symptômes - Sulfate de magnésium heptahydraté - L'ingestion peut provoquer les symptômes suivants: Diarrhée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :	Eau pulvérisée avec additifs, poudre chimique, mousse chimique, extincteur à CO ₂ .
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :	Ne pas utiliser de l'eau sous forme de jet puissant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie le produit peut dégager des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde et dioxyde de carbone. Lors de l'incendie, des vapeurs toxiques et corrosives peuvent se former.

5.3. Conseil aux pompiers

Refroidir les emballages exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts, cours d'eau ou nappe phréatique. Ne pas pénétrer ou rester dans la zone dangereuse sans vêtements de protection chimique (vêtements de protection, gants, bottes) et sans appareil respiratoire autonome. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction dans les égouts ou dans les cours d'eau.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de pro-

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eloigner ou supprimer toutes sources d'étincelles ou d'ignition.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le Règlement CE N°1907/2006 modifié

Révision : 26/02/2014
Version : 1 (remplace les versions précédentes)

Page : 4/10

Nom du produit:

VITALIM

tection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes : Assurer une ventilation adéquate. Voir section 8 pour les équipements de protection individuelle.

Pour les secouristes : Ventiler les locaux de manière adéquate. Protéger le personnel d'intervention avec des gants, chaussures de sécurité...

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher les épandages dans les égouts, les cours d'eau, les eaux souterraines et les sols. Ne pas jeter les eaux de lavage à l'égout. Ne pas rejeter le produit récupéré dans l'environnement.

En cas de pollution environnementale (sol, canalisations, égouts, eaux de surface ou nappes d'eau souterraines), informer les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petite quantité : Absorber le liquide répandu avec un absorbant inerte. Recueillir et placer dans un récipient approprié correctement étiqueté. Fermer le récipient avant élimination.

Grande quantité : Stopper la fuite si cela peut être réalisé sans danger. Endiguer. Aspirer autant de liquide que possible à l'aide d'une pompe antidéflagrante ou d'une pompe manuelle. Absorber le liquide restant avec un absorbant inerte. Recueillir et placer dans un récipient approprié correctement étiqueté. Fermer le récipient avant élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Informations concernant la manipulation, voir chapitre 7. Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8. Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.

Section 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Prévoir une ventilation générale appropriée. Respecter les règles d'hygiène. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler. Ne pas fumer, manger ou boire pendant l'utilisation.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Utiliser les équipements de protection individuels (gants appropriés, lunettes anti éclaboussures, vêtements de travail adaptés) en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.(voir rubrique 8).

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques/Conditions de stockage :

Stocker dans un endroit frais et bien aéré. Ne conserver que dans l'emballage d'origine. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Certains plastiques et élastomères ne sont pas compatibles avec le produit. Faire des tests ou contacter le fabricant afin d'obtenir des recommandations d'utilisation.

Matière à éviter : Oxydants forts, Acides et Bases fortes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le Règlement CE N°1907/2006 modifié

Révision : 26/02/2014
Version : 1 (remplace les versions précédentes)

Page : 5/10

Nom du produit: **VITALIM**

Section 8. Contrôles de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Carbonate de calcium – VME = 10 mg/m³ (SOURCE : INRS)

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesure d'ordre technique :	Prévoir une ventilation générale appropriée.
Equipement de protection individuelle :	Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle. Utiliser des équipements de protection individuels propres et en bon état.
Protection respiratoire :	En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié. Masque avec filtre anti-vapeurs/gaz type A/P2 (conforme à la norme EN 141).
Protection des yeux :	Porter une protection oculaire, y compris des lunettes et un écran facial résistant aux produits chimiques (EN166).
Protection des mains :	Utiliser au minimum des gants résistants et étanches aux produits chimiques (conforme à la norme EN 374). L'usage de ce produit fait que le type de matière et l'épaisseur des gants, ainsi que le délai de rupture de la matière constitutive des gants ne peuvent être choisis qu'après une étude approfondie du poste de travail qui doit aboutir à une définition claire des conditions d'utilisation et à l'évaluation la plus précise possible. Le choix des gants devrait donc se faire avec les conseils du fabricant d'équipements de protection individuelle. Du fait de la multitude de conditions d'exposition, l'utilisateur doit considérer la durée d'utilisation réelle d'un gant de protection chimique comme très inférieure à la durée avant perméation. Respecter impérativement les consignes d'utilisation du fabricant, en particulier l'épaisseur minimale et la durée minimale avant perméation. Ces informations ne sauraient remplacer les tests de conformité effectués par l'utilisateur final. La protection fournie par le gant dépend des conditions d'utilisation de la substance/du mélange. Matière des gants : Caoutchouc, Néoprène.
Mesure d'hygiène :	Ne pas manger, boire ou fumer sur les lieux de travail. Se laver les mains après toute manipulation.
Protection du corps :	Vêtements de travail protecteurs.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :	Empêcher les épandages dans les égouts, les cours d'eau, les eaux souterraines et les sols.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le Règlement CE N°1907/2006 modifié

Révision : 26/02/2014
Version : 1 (remplace les versions précédentes)

Page : 6/10

Nom du produit:

VITALIM

Aspect	Liquide.
Couleur	Suspension grise.
Odeur	Caractéristique.
pH.	6,9 (à 20°C).
Point/Intervalle de fusion	Aucune donnée disponible.
Point/intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible.
Point d'éclair	Aucune donnée disponible.
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable.
Limites d'inflammabilité dans l'air supérieure	Aucune donnée disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air inférieure	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible.
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible.
Densité	1,37 (à 20°C)
Hydrosolubilité	Soluble.
Log Pow	Aucune donnée disponible.
Température d'auto ignition	Aucune donnée disponible.
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible.
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible.
Propriétés oxydantes	Aucune donnée disponible
9.2. Autres informations	Aucune donnée disponible

Section 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit. Peut être corrosif pour les métaux.
10.2. Stabilité chimique	Produit stable dans les conditions normales de manipulation et de stockage.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucune donnée disponible.
10.4. Conditions à éviter	Eviter le contact avec des matières incompatibles. Températures élevées.
10.5. Matières incompatibles	Oxydants forts, Acides forts et Bases fortes. Métaux.
10.6 Produits de décomposition dangereux	En cas d'incendie le produit peut dégager des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde et dioxyde de carbone, ammoniacque.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le Règlement CE N°1907/2006 modifié

Révision : 26/02/2014
Version : 1 (remplace les versions précédentes)

Page : 7/10

Nom du produit: **VITALIM**

Section 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.
Mutagénicité sur les cellules germinales	A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.
Cancérogénicité	A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.
Toxicité pour la reproduction	A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée	A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.
Danger par aspiration	A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.
Informations sur les voies d'exposition probables :	
Inhalation	Aucune donnée disponible.
Contact avec la peau	Aucune donnée disponible.
Contact avec les yeux	Peut provoquer une irritation des yeux.
Ingestion	Aucune donnée disponible.
Principaux symptômes :	Contact avec les yeux : Symptômes : Rougeur. Douleur. Ingestion : Symptômes - Sulfate de magnésium heptahydraté - L'ingestion peut provoquer les symptômes suivants: Diarrhée.

Section 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité	Aucune donnée disponible.
12.2. Persistance et dégradabilité	Aucune donnée disponible.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le Règlement CE N°1907/2006 modifié

Révision : 26/02/2014
Version : 1 (remplace les versions précédentes)

Page : 8/10

Nom du produit: **VITALIM**

12.4. Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible. Soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Aucune donnée disponible.

12.6. Autres effets néfastes Aucune donnée disponible.

Section 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets Éliminer conformément aux Directives Européennes. Éliminer le contenu/le conteneur dans une installation d'incinération agréée.

Emballages contaminés Les emballages vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le Règlement CE N°1907/2006 modifié

Révision : 26/02/2014
Version : 1 (remplace les versions précédentes)

Page : 9/10

Nom du produit: **VITALIM**

Section 14. Informations relatives au transport

Règlement Transport	ADR / RID	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	<p>Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.</p>		
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies			
14.3 Classe(s) de danger pour le transport			
14.4 Groupe Emballage			
14.5 Dangers pour l'environnement			
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC			

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le Règlement CE N°1907/2006 modifié

Révision : 26/02/2014
Version : 1 (remplace les versions précédentes)

Page : 10/10

Nom du produit:

VITALIM

Section 15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/ Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Aucune donnée disponible.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique Aucune donnée disponible.

Section 16. Autres informations

Phrases H et R des dangers mentionnés au chapitre 3 :

Avis de mise en garde : Les informations contenues dans ce document se basent sur les données disponibles. Elles ne présentent toutefois aucune garantie, implicite ou explicite, concernant la précision des données ou les résultats obtenus à partir de ces données. Dans la mesure où les informations contenues dans le présent document peuvent être appliquées dans des conditions que nous ne pouvons maîtriser, nous n'assumons aucune responsabilité quant à leur utilisation.
